

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 8

SEANCE du 13 octobre 2014

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 06 octobre 2014, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire

Membres présents : M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, , M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membre excusé : Mme HOEFFEL Dominique

Membre absent : M. OBRECHT Jean-Michel

----- Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Rénovation du réseau des sous-préfectures
4. Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin
5. Taxe sur la consommation finale d'électricité
6. Décision d'affectation du produit de la chasse communale
7. Sécurité dans le village - Point d'étape sur proposition du Maire
8. Devis pour remise en état chemin
9. Divers

Le maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15 septembre 2014 dans la forme et la rédaction présentées.

III) RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la rénovation du réseau des Sous-préfectures, le préfet a retenu la décision de supprimer l'Arrondissement Strasbourg-Campagne. Cela a pour conséquence de rattacher la commune de Handschuheim à la sous-préfecture de Saverne à partir du 1^{er} janvier 2015, tout comme les communes de la communauté de communes Kochersberg-Ackerland.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette réforme du réseau des sous-préfectures.

IV) EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Le Maire expose que la loi de finances pour 2014 (article 90), autorise les communes qui le souhaitent à exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

A ce titre, le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette exonération pour les abris de jardin construits à partir du 1^{er} janvier 2015.

VU l'article 90 de la loi de finances pour 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2015.

V) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

VU l'article 18 de la loi n°2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014,

VU l'arrêté ministériel n° FCPE1408305A du 08 août 2014 publié au Journal officiel du 28 août 2014,

VU la délibération du 20 juin 1997 fixant la taxe sur l'électricité au taux de 4.5%,

Après renseignements pris auprès de Monsieur ROHTRITSCH du service des collectivités du groupe ES et des services des Finances locales de la Préfecture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ne pas pouvoir modifier le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2015, faute de délibération prise avant le 1^{er} octobre 2014.

VI) DECISION D'AFFECTION DU PRODUIT DE LA CHASSE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les 2/3 des signatures représentant les 2/3 des surfaces ont été enregistrées, conditions imposées pour l'affectation du produit de la chasse à la commune.

Le Maire fait savoir que le résultat de la consultation des propriétaires fonciers a été finalisé par un procès-verbal affiché à la mairie en date du 03 octobre et envoyé aux deux propriétaires réservataires potentiels (Foyer de la jeunesse Charles FREY -Hopitaux Universitaires de Strasbourg).

Le Maire informe que l'ancien locataire n'a, à ce jour, pas encore fait valoir son droit de priorité et qu'il dispose jusqu'au 15 octobre pour se manifester.

Le Maire rappelle que la commission consultative communale de chasse devra se réunir très prochainement pour donner son avis quant à la délimitation et la consistance du lot de chasse ainsi que le mode de location pour la période 2015-2024.

VII) SECURITE DANS LE VILLAGE – POINT D'ETAPE SUR PROPOSITION DU MAIRE

Le Maire rappelle la volonté de réduction de vitesse dans le village. A ce titre et dans le cadre de compléter l'action de sécurité à Handschuheim, le Maire présente un plan du village avec les implantations des panneaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter plusieurs modifications de signalisation dans le village et de délimiter des zones de réduction de vitesse.

Le Maire propose de convenir d'un nouveau plan de modification lors d'une prochaine séance. Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

VIII) DEVIS POUR REMISE EN ETAT CHEMIN

Le Maire rappelle qu'en séance du 29 avril 2014 avait été soulevé la question de remise en état du chemin rue des Rivières. Suite à la réalisation des travaux de réfection de la cour de l'ancienne école, par l'entreprise PINTO, il a été demandé un devis pour la remise en état du chemin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose que l'entreprise PINTO révise son offre afin d'établir un nouveau devis. Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

IX) DIVERS

- Fête de la bibliothèque le dimanche 26 octobre à 14h30.
- Dans le cadre du conseil communautaire de la ComCom Kochersberg Ackerland du 30 octobre prochain (Handschuheim est commune à l'honneur), le maire a remis à l'ensemble des conseillers, une fiche explicative quant à la proposition de collation et au déroulement de la soirée.
- Le Maire a proposé d'enlever le Thuya situé devant la mairie pour plus de visibilité du panneau d'affichage et du bâtiment communal. Décision prise à l'unanimité.
- Dans le cadre de la réflexion sur le CoCoRiko, menée par la commission Information-communication, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des conseillers pour retour au secrétariat de la Mairie.

- Un devis d'un montant de 1265.00 € pour l'achat des sapins pour le Marché de Noël a été approuvé à l'unanimité. Reste à vérifier si le Sapin de M.SCHORDAN pourrait convenir pour la cour de l'ancienne école et réduire le coût du devis.
- Le Maire, Jean-Michel OBRECHT et Jacques KOERCKEL participeront à une réunion d'information, concernant la procédure de renouvellement des baux de chasse communale, qui aura lieu le lundi 20 octobre 2014 à l'Hôtel de la Monnaie à Molsheim.
- Course des écoliers le vendredi 17 octobre à partir de 8h30 au Parc des Loisirs à Ittenheim.
- Un tour de table permet un échange d'informations (Proposition de relancer l'architecte et la commission église/voir pour proposer d'élaguer l'arbre de l'église/ transmission d'informations sur le patrimoine de l'église par Jacques KOERCKEL/...)
- M. Jacques KOERCKEL présente des résultats d'analyse par la DRAAF suite au « dossier pesticides ». Les résultats sont largement en dessous des seuils requis par la réglementation.
- M. SCHORDAN rend compte de la réunion du SDEA : - la nouvelle station de pompage et de traitement de Griesheim sur Souffel entraîne une augmentation de 2% du coût de l'eau. - Des analyses de contrôle des eaux destinées à la consommation avaient présenté une faible contamination microbiologique cet été. Après traitement et analyse, la situation est normale.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.